

## L'EXPLOITATION D'ÉNERGIE MARÉMOTRICE DE PASSAMAQUODDY

LE MINISTÈRE des Affaires extérieures a annoncé le 9 novembre que le Gouvernement des États-Unis et le Gouvernement du Canada sont convenus de déférer certaines questions relatives à l'exploitation d'énergie marémotrice de Passamaquoddy à la Commission mixte internationale des États-Unis et du Canada.

Le projet d'énergie marémotrice de Passamaquoddy, tel qu'il fut proposé dès 1920, nécessiterait l'érection de barrages pour fermer la baie de Passamaquoddy, à la frontière du Maine et du Nouveau-Brunswick, ainsi que la baie de Cobscook comprise en entier dans l'État du Maine. En régularisant le transvasement des eaux entre les deux bassins ainsi formés, et en profitant des fortes marées de la baie de Fundy, on pourrait assurer la production d'énergie hydroélectrique marémotrice.

D'après les attributions conférées aux sections américaine et canadienne de la Commission mixte internationale par le secrétariat d'État des États-Unis et le ministère canadien des Affaires extérieures respectivement, la Commission est chargée d'examiner à nouveau les plans de l'entreprise de

